

Atlas Contrôle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

## RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

**Numéro de rapport:**

45.270

**Date du contrôle:**

27/05/2024

**Lieu du contrôle:**

Rue du cadet 33 6183 Courcelles Belgique

**Testeur d'installation:****Agent-visiteur:**

#####

**Type de contrôle:**

Visite périodique (Livre 1 6.5)

TI-030/6158047

**Date d'émission:**

07/06/2024 14:15:10

**Prochaine visite avant le:**

27/05/2025

### Donneur d'ordre

**Nom**

#####

**Adresse**

Rue Adolphe Gouttier 15, 5660 Couvin, Belgique

**Téléphone**

+32 4 272 72 37 +32 490 21 82 69

**Email**

### Base(s) règlementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

### Identification de l'installation électriques

**Adresse de l'installation**

Rue du cadet 33 6183 Courcelles Belgique

**Type de locaux**

Maison Trois chambres

**Propriétaire, gestionnaire ou exploitant**

Boussaklatan Samir

**Adresse du propriétaire**

Rue du cadet 33 6183 Courcelles Belgique

**Fondations**

avant 81

**Mise en oeuvre de l'installation**

### Données du raccordement

**GRD**

Ores

**Numéro de compteur**

N°24 0 15 00

**Code EAN**

Nc

**Liaison compteur-tableau**

XVB 4X10

**Tension de service**

2 x 230 V

**Protection générale**

40 A 2P

Atlas Controle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

## Contrôles

### Schémas/plans

NOK

### Liaisons équipotentielles

NOK

### Description de l'installation

Trois coffret

Td1 4 circuits 20A, 6 disjoncteur 16A, un disjoncteur 32A

TD2 trois disjoncteur 16A et un disjoncteur 25A

Td3 deux disjoncteur 16A, deux disjoncteur 20A

### Nombre de tableaux

3

### Différentiel de tête

300mA - 40A - type A

### Test BP du DDR

OK

### $\Delta I_n$

OK

### Contrôle de l'état

NOK

### Matériel fixe

NOK

### Protection contre les contacts directs

NOK

### Protection contre les contacts indirects

NOK

### Protection contre les surintensités

NOK

### Prise de terre

Piquet

### Résistance de terre ( $\Omega$ )

38

### Isolement ( $M\Omega$ )

4

## Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

## Conclusions

### CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur #####

Atlas Controle

Boulevard Lambert 127

1030 Bruxelles



Tableau 1

## Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions.	L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
Le conducteur de protection (PE) est à distribuer dans toute l'installation.	L1: 4.2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.
Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.	L1: 5.3.5.2.
Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées. ( voir cave. )	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.
Protéger mécaniquement le(s) câble(s) non armé(s) aux endroits exposés aux dégradations, coups, chocs (traversée des murs, plafonds, etc.) ( Prise entre garage et salle café )	L1: 5.2.1.5.; 5.2.9.5.

Atlas Contrôle  
 Boulevard Lambermont 127  
 1030 Bruxelles


Libellé	Paragraphe
Protéger mécaniquement le(s) câble(s) XVB, VVB et/ou C/VGVB aux endroits exposés, jusqu'à une hauteur minimale de 10 cm au-dessus du niveau du sol.	L1: 5.2.1.5.
Placer sous tubes ou goulottes adéquats les conducteurs de type VOB. ( voir cave )	L1: 5.2.9.3.; L3: 5.2.10.4.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	
Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires.	L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.
Les interrupteurs et socles de prises à encastrer dans les parois, doivent être logés dans des boîtes appropriées.	L1: 5.3.5.2.; 5.3.5.4.; L3: 5.3.5.2.; 5.3.5.4.

### Liste des remarques



Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
L'éclairage n'est pas encore installé définitivement.	RDE7
La cuisine (et les appareils) n'est pas encore placée.	RDE9
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Les appareils de classe I (p.ex. lave-linge, sèche-linge, ...) ne sont pas tous installés au moment du contrôle.	RDE11
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'installation électrique n'est pas entièrement accessible pour inspection. Les locaux ne sont pas tous accessibles.	RDE13
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Libellé	Photo


Atlas Contrôle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

Libellé	Photo
Infraction	

Atlas Contrôle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles


Libellé	Photo
Infraction	
Infraction	

Atlas Contrôle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

Libellé	Photo
Infraction	




Atlas Contrôle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

Libellé	Photo
Infraction	



Atlas Contrôle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

Libellé	Photo
Infraction	
Recommandations	